



## Infos Trésorerie n°1

# TRÉSORERIE SYNDICALISATION

### Sommaire

Drôle de rentrée	p 1
La campagne de syndicalisation 2007 / 2008	p 2
Le contenu de cet envoi	p 3
Le travail du trésorier	p 3
Le travail immédiat du Trésorier	p 3
Les modes de règlement de la cotisation	p 4
SNES : comment adhérer...	p 5
Bordereaux de cotisations (2ex)	Encart 1
Bulletins d'adhésion (5 ex)	Encart 2
Liste des titulaires syndiqués	Encart 3
Barème de cotisations (affiche A3)	Annexe 1

Comme à l'accoutumée, le secrétariat académique s'adresse aux trésoriers pour lancer la nouvelle campagne de syndicalisation. Vous savez tous qu'un syndicat n'a véritablement que le poids que lui donnent ses adhérents. C'est pour cela que le rôle du trésorier n'est pas uniquement un rôle de démarcheur. Un syndicat ne peut pas vivre sans cotisations. Elles sont la seule ressource du SNES. Nous ne percevons aucune subvention.

## Drôle de rentrée !

La rentrée que nous faisons cette année est marquée par un nombre inégalé, pour l'instant, de suppressions de postes (vacants ou occupés) et paradoxalement par un volume là aussi inégalé pour l'instant, d'heures supplémentaires. Des pressions fortes seront exercées pour nous obliger à assurer des enseignements en heures supplémentaires : il nous faut rappeler à tous nos interlocuteurs notre engagement collectif à refuser ces heures supplémentaires scélérates qui « expulsent » nos collègues des établissements et envoient au chômage nos collègues non titulaires ; ce sera aussi un bon moyen de répondre à la provocation estivale du ministre Darcos qui se dit prêt à verser une prime de 500 euros annuels (50 euros par mois !!!) aux collègues qui accepteraient 3 heures sup'...

Il est urgent de continuer à expliquer à l'opinion publique que l'Ecole a besoin de postes d'enseignants, de personnels pérennes dans les vies scolaires, de conseillers d'orientation psychologues pour faire réussir l'ensemble de nos élèves dans les différentes voies de formation. Malheureusement, la logique comptable et une école au rabais semblent toujours être les lignes de force des réformes de ce gouvernement, c'est bien ce qui se confirme dans les propos du ministre au mois de juillet au sujet de la future réforme des lycées.

Au delà du service public d'Education, c'est bien l'ensemble des services publics qui sont menacés par les premières annonces catastrophiques du budget 2009.

Plus que jamais il nous faut expliquer, convaincre et renforcer notre outil syndical face à un tel scénario catastrophe.

## LA CAMPAGNE DE SYNDICALISATION 2007/2008

### Pour rappel :

2003/2004	2722	2845	123	2438	-407
2004/2005	2438	2569	131	2506	-63
2005/2006	2506	2582	76	2394	-188
2006/2007	2394	2404	10	2411	7
2007/2008	2413	2493	82	2481	-12

Le nombre de syndiqués de notre académie est très proche du nombre de syndiqués potentiels présents au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

### ❶ LES INDICATEURS :

	Adhérents						N.A.J
	Année dernière	1er Septembre 2007	2007 / 2008	Ecart rentrée	Ecart année dernière	% sur rentrée 2007	
<b>AM</b>	1320	1341	1347	6	27	100,4%	297
<b>VAR</b>	1093	1152	1137	-15	44	98,7%	241
<b>TOTAL</b>	2413	2493	2484	-9	71	99,6%	548

- Un gain de 71 adhérents par rapport à la fin de l'année dernière et une perte de 9 adhérents par rapport à l'effectif présent au premier septembre 2007.

### ❷ STRUCTURE DES AJ:

	AJ FID		AJ NA + NAA	
	Nombre	%	Nombre	%
2006 / 2007	1864	77,3%	547	22,7%
2007/2008	1939	77,8%	542	22,2%
Ecart	-75	-4,0%	-5	-0,9%

## LE CONTENU DE CET ENVOI

Deux **bordereaux** récapitulatifs à photocopier si nécessaire, des **bulletins** d'adhésion, une **affichette** « Barème des cotisations 2008 - 2009 ». Vous trouverez également dans cet envoi la liste des syndiqués titulaires et T.Z.R. de votre établissement. Il est possible que vous trouviez sur cette liste des personnels ne faisant plus partie de votre établissement (départ à la retraite, mutation, ...); n'hésitez pas à nous faire part des éventuelles modifications à apporter.

**Pour rappel :** nomenclature de la liste des syndiqués

**A.A :** Ancien Adhérent (non à jour en 2007/2008 mais à jour avant ).

**N.A.J. :** Non A Jour (adhérent de l'année dernière).

**A.J. :** Adhérent ayant déjà payé la cotisation 2008 - 2009 parmi lesquels on distingue :

**A.J.FID :** Adhérent à jour régulièrement les années précédentes

**A.J.NA :** Adhérent à jour « nouvel adhérent »

**A.J.NAA :** adhérent à jour "nouvel ancien adhérent" (adhérent ayant payé la cotisation 2008 - 2009, pas celle de l'année 2007 – 2008 mais adhérent avant cette année)

**A.J.FUT :** adhérent à jour ayant opté pour des prélèvements automatiques reconductibles.

**PRA :** Prospect autorisant (a envoyé une fiche l'année dernière ou cette année sans adhésion).

**PRN :** Prospect non autorisant (a envoyé une fiche syndicale il y a plus d'un an et n'a pas adhéré).

## LE TRAVAIL DU TRESORIER

### ❶ Dés la rentrée :

- Afficher le barème des cotisations, le compléter en y notant le nom du Trésorier de S1.
- Contacter les anciens adhérents : leur demander de compléter la fiche de ré adhésion qu'ils ont reçue à domicile, de signer la partie « à compléter obligatoirement » et de corriger si nécessaire les renseignements inexacts.
- Proposer l'adhésion à tous les personnels : professeurs titulaires, stagiaires et auxiliaires nouvellement nommés, anciens de l'établissement qui n'ont pas cotisé l'an dernier, personnels d'éducation et de surveillance, conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO.
- Renvoyer rapidement un bordereau de cotisation (même avec un seul adhérent) et nous communiquer le nom du Secrétaire de S1 et celui du Trésorier.
- Signaler les adhérents partis à la retraite ou mutés dans un autre établissement.

### ❷ Les consignes permanentes :

- ENVOYER IMMEDIATEMENT LES BULLETINS DES NOUVEAUX ADHERENTS (même sans bordereau) pour qu'ils puissent recevoir la presse et leur carte d'adhérent le plus rapidement possible.
- Ne pas attendre d'avoir un bordereau complet pour faire un premier envoi.
- A propos des collègues ayant opté l'année dernière pour des prélèvements automatiques reconductibles : ces collègues reçoivent à leur domicile un état prévisionnel des prélèvements à venir. Il n'est nécessaire de retourner cette fiche qu'en cas de modification (échelon, adresse, ...).

### Deux dates importantes pour les prochains envois :

- avant les vacances de Noël pour les réductions d'impôts 2008,
- avant les vacances de février pour les prélèvements en 5 fois.

Il faut toujours avoir présent à l'esprit le fait qu'une adhésion qui nous parvient incomplète (sans bulletin d'adhésion, sans bulletin de mise à jour) ne pourra être enregistrée.

### ③ Les envois au S3 :

Il faut veiller avant tout :

- pour les paiements en 1 fois : à envoyer les chèques au S3 avec les bulletins d'adhésion **SIGNÉS**.
- **Pour les paiements par prélèvements** : joindre, seulement pour les nouveaux adhérents ou les adhérents ayant changé de coordonnées bancaires, l'autorisation de prélèvement **signée et accompagnée** d'un relevé d'identité bancaire ou postale.

## LES MODES DE REGLEMENT DE LA COTISATION

Le SNES propose, comme l'année dernière, trois modes de paiement de la cotisation :

- ① Paiement par **chèque** ( à l'ordre du SNES )
- ② Paiement par **prélèvements automatiques non reconductibles** (Valable seulement pour l'année scolaire en cours).
- ③ Paiement par **prélèvements automatiques reconductibles** (Les prélèvements seront reconduits les années suivantes aux mêmes dates). (L'adhérent sera informé en début d'année du montant de chaque prélèvement et pourra à tout moment suspendre son adhésion ou en modifier le mode de règlement).

### Quelques remarques habituelles :

- Il est possible de demander entre 1 et 5 prélèvements (ceux-ci interviennent le 5 du mois).
- Les prélèvements en 5 fois maximum ne seront possibles que jusqu'aux vacances de février.
- Il sera possible d'avoir 3 prélèvements entre les vacances de février et début avril.
- Jusqu'à fin avril on pourra faire 2 prélèvements
- Il est toujours possible de faire 2, 3, 4 ou 5 chèques pour payer sa cotisation, à condition que ces chèques soient tous faits en même temps et que l'encaissement du dernier chèque puisse se faire au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Ces chèques seront encaissés le 1<sup>er</sup> de chaque mois.
- Chaque adhérent recevra sa carte accompagnée de l'attestation de cotisation (à joindre à la déclaration de revenus).  
Cet envoi est assuré par le S4 et nécessite généralement 3 semaines après l'enregistrement de la cotisation.  
En cas de perte, la trésorerie du S3 fournira sur simple demande une copie de cette attestation.

### La déduction fiscale :

Il faut rappeler aux collègues que la cotisation syndicale, dans des conditions prévues par la loi ( 66,6% de son montant ) est déductible, non pas du montant des revenus, mais du montant de l'impôt, à condition de produire une attestation de paiement de la cotisation syndicale (si le collègue n'a pas opté pour les frais réels).

**La cotisation ne coûte en fait qu'un tiers du montant indiqué.**

Les attestations sont fournies par le S4 lors de l'envoi de la carte d'adhésion, qui parviendra au domicile du syndiqué ; cette attestation est à conserver et à joindre courant 2009 à la déclaration des revenus de 2008.

*Bien cordialement,*

*Le secrétaire général : R. Ghis, le trésorier académique : G. Depresle , le trésorier académique adjoint : S. Muller*

SECTION D'ETABLISSEMENT :

COLLEGUE A CONTACTER :



## Comment adhérer, comment ré adhérer ?

### Anciens adhérents

Vous avez reçu à votre domicile un bulletin de mise à jour. Datez-le et signez-le après avoir éventuellement rectifié ou complété les renseignements pré-imprimés (état civil, téléphone, catégorie, échelon, affectation). Remettez le au trésorier de la section d'établissement (S1) du SNES.

Si le mode de paiement est le même que l'an dernier, vous n'avez rien d'autre à faire.

Si vous avez changé de banque ou de numéro de compte (pour les prélèvements automatiques), vous devez remplir une nouvelle demande.

Si vous optez pour la première fois pour le prélèvement automatique, vous devez remplir une autorisation et fournir un relevé d'identité bancaire (ou postale).

### Vous avez décidé d'adhérer au SNES. Que faire ?

Remplissez le bulletin d'adhésion ci-joint, le barème de cotisation se trouve au verso.

Vous pouvez vous acquitter de votre cotisation de deux façons :

- paiement en une fois par chèque à joindre à votre bulletin,
- paiement en cinq fois par prélèvements automatiques (reconductibles ou non) : remplir et signer aussi le bas du bulletin (autorisation de prélèvement) et joindre un relevé d'identité bancaire (ou postal).

Remettez le tout au trésorier de la section d'établissement (S1) du SNES.

**Dans tous les cas, n'oubliez pas de joindre à votre déclaration de revenus 2008 (si la cotisation est réglée avant le 31 décembre de cette année) l'attestation qui vous permet de déduire directement deux tiers du montant de cette cotisation du montant de vos impôts.**

Merci.